

Académie Saint-Antoine 1864-1983

Marcel Calfat

Numéro 20, été 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18271ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Calfat, M. (1983). Académie Saint-Antoine 1864-1983. *Continuité*, (20), 49–49.

La première s'articule autour de plusieurs volets qui nous aident à mieux comprendre les oeuvres exposées. Par des exemples judicieusement choisis, les auteurs présentent les différents aspects du dessin d'architecture et expliquent ses diverses formulations, des origines de la colonie au début du vingtième siècle. Ils nous font également découvrir leurs concepteurs tout en nous montrant de quelle manière l'art de l'architecte a évolué au fil des âges et comment la profession s'est peu à peu définie pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

La seconde partie contient le catalogue des cent cinq oeuvres présentées dans l'exposition, lesquelles s'étalent sur une période comprise entre 1679 et 1912.

Bien qu'il possède de nombreuses qualités, on peut reprocher au catalogue le mode de

présentation chronologique des oeuvres. Nous pensons que ce parti comporte des inconvénients qui diminuent la perception que l'on peut avoir de l'oeuvre d'un architecte dont on a choisi de présenter plusieurs dessins conçus à des dates parfois fort distantes les unes des autres.

Il eût été à notre avis plus avantageux de sélectionner les oeuvres des architectes en fonction du contexte culturel qui les vit naître et de montrer, à travers elles, comment leurs concepteurs sont parvenus à exprimer les différentes modes architecturales qui ont animé leur époque. En effet, l'architecte, en plus d'être un technicien, est avant tout un témoin de son temps; à travers son art, il parvient à transmettre une des manifestations les plus représentatives et éloquents du milieu auquel il appartient.

Quoiqu'il en soit, cet ouvrage constitue un jalon important et contribue de façon majeure à une meilleure connaissance du patrimoine architectural. ■

Georges-Pierre Léonidoff



Logis. Bâtiments anciens, usages nouveaux. Québec: Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, 1983, 132 p. (12,95 \$),

Première publication d'une série traitant des multiples aspects de l'habitation, Logis favorise la compréhension du phénomène de recyclage en milieu urbain. S'inspirant dans son sous-titre et sa présentation d'une publication du Centre Georges Pompidou/CCI, il offre un choix important d'articles et de nombreuses études de cas réalisés ou projetés. Ceux-ci permettent au lecteur de bien saisir les implications sociales, économiques, architecturales et urbanistiques de la reconversion. Logis est composé de textes courts mais pénétrants (signés surtout par des architectes renommés) et d'abondantes illustrations (parfois de mauvaise qualité). Ce document invite à la lecture, à la réflexion et, souhaitons-le, à l'action. ■

IN MEMORIAM

Académie Saint-Antoine

1864-1983

L'ancienne académie Saint-Antoine n'existe plus. Bâtie en 1864 à l'angle des rues Lagachetière et Berri à Montréal, elle abritait encore récemment le *Waikiki Tourist Rooms* avant d'être ravagée par le feu. Cette maison de chambres fut achetée à la mi-mai par le propriétaire voisin, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, qui fit rapidement la demande pour un permis de démolition. Il escomptait d'abord créer un nouveau terrain de stationnement. Mais pour contourner le règlement du patrimoine résidentiel spécifique dans cette zone, le syndicat optait pour la construction d'un édifice à bureaux et un centre social.

Averti de cette menace par un membre du syndicat, Héritage Montréal a rencontré certains représentants. Il invoqua ledit règlement qui n'alloue à des fins non-résidentielles que la moitié de la surface du rez-de-chaussée d'un édifice. Les autres espaces disponibles doivent nécessairement servir de résidence. Malgré les ravages de l'incendie, Héritage Montréal espérait sauver les murs du *Waikiki* et demanda au syndi-

cat d'abandonner son projet de démolition. Le syndicat fit la sourde oreille à cette requête et

aux autres manifestations: conférence de presse, articles dans les médias. Il refusa même

des offres de promoteurs disposés à rénover le bâtiment à des fins résidentielles.

En avril dernier, la Ville de Montréal accorda les permis de démolition et le droit d'utiliser le terrain vacant comme stationnement pendant un an... sans condition. Cette exception au règlement faisait l'objet d'un seul avis public affiché sur l'édifice condamné. Les groupes de sauvegarde n'ont pu être informés à temps et n'ont pu agir pour retarder la destruction. Montréal a perdu ainsi un autre témoin de son passé.

Selon Mark London d'Héritage Montréal, la sauvegarde du patrimoine québécois nécessite la modification de certaines procédures. Il estime que le règlement du patrimoine résidentiel devrait obliger l'annonce dans les médias de toute demande de permis de démolition. On devrait aussi astreindre à la consultation les solliciteurs du permis, les services d'urbanisme et de logement de la Ville, et les comités de sauvegarde. Cela assurerait davantage que les exceptions ne deviennent la règle... ■

Marcel Calfat



Mark London